Compte-rendu du Comité syndical du 24 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, les délégués élus et entérinés par les Communautés de Communes du Val de cher Controis et du Romorantinais et du Monestois, membres du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagers Val de Cher se sont réunis à la salle de réunion du syndicat au 22 rue de Gâtines à SEIGY (41110), sous la convocation de Monsieur Éric MARTELLIERE.

Date de la convocation : par mail 11/01/2024

Communauté de Communes Val de Cher Controis

Commune	*Délégué(e)*	*Titulaire*	*Suppléant(e)*	*Observation*
ANGE	BAK Clément	X		
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie	X		
CONTRES Commune déléguée du Controis en Sologne	COLLIN Guillaume	X		
COUDDES	RABUSSEAU Jean-Pierre	X		
COUFFY	GALERNE Joël	X		
FOUGERES S/BIEVRE Commune déléguée du Controis en Sologne	MARTELLIERE Éric	X		
FEINGS Commune déléguée du Controis en Sologne	BESNE Christophe	X		
FRESNES	CHAMPEAU Jacky	X		
GY EN SOLOGNE	PRETO Paulino	X		
MAREUIL SUR CHER	GOINEAU Annick	x		
MEUSNES	LARCHET Freddy	X		Arrivée à 18h33
MONTHOU SUR CHER	DINOCHEAU Laurence	X		
OISLY	DANIAU Florence	X		
PONTLEVOY	BERTHAULT Jean-Louis	X		
POUILLE	BERTIN Elise	X		
ROUGEOU	JOULAN Bénédite	X		
SASSAY	GASCHET Gérald		X	
ST AIGNAN SUR CHER	GOMES DE SA Zita	X		
ST GEORGES SUR CHER	DALUZEAU Véronique	X		
SEIGY	ESNAULT Jean-Luc	x		
SELLES SUR CHER	GAUTHIER Michèle	X		
SOINGS EN SOLOGNE	BIETTE Bernard	X		
THENAY Commune déléguée du Controis en Sologne	POULLAIN Anne-Laure	x		
THESEE	CHARLUTEAU Daniel	X		
VALLIERES LES GRANDES	LACROIX Éric	X		

Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

Commune	Délégué	Titulaire	Suppléant(e)	Observation
BILLY	LATREILLE Jean-Claude	X		
MUR DE SOLOGNE	COUTAN Jean-luc	X		

Absents excusés ayant donné procuration

Monsieur SAUX Christian (Châteauvieux) donne pouvoir à Monsieur GALERNE Joël
Monsieur PLASSAIS Philippe (Chissay-en-Touraine) donne pouvoir à Monsieur MARTELLIERE Éric
Monsieur GOSSEAUME Thierry (Choussy) donne pouvoir à M. GASCHET Gérald
Monsieur VRILLON Jean-Michel (Faverolles sur Cher) donne pouvoir à M. CHARLUTEAU Daniel
Monsieur LEPLARD Michel (St julien de Chédon) donne pouvoir à M. BERTHAULT J-Louis
Monsieur LEGOUY Quentin (Ouchamps) donne pouvoir à M. COLLIN Guillaume

Absents excusés

Monsieur GAUTRY François (Lassay-sur-Croisne)
Madame BRECHET Catherine (Noyers-sur-Cher)
Monsieur TROTIGNON Michel (St Romain sur Cher)

Absents non Excusés

Monsieur POMA Alain (Chatillon sur Cher)
Monsieur LIONS Gilles (Mehers)
Monsieur DUMONT-DAYOT Michel (Montrichard - Montrichard Val de Cher)
Monsieur HENAULT Damien (Bourré - Montrichard Val de Cher)

Assistaient à la réunion

Monsieur FOURRET Romain – Responsable pôle technique
Madame CARRARETTO Anne – Responsable pôle administratif
Madame HUC Béatrice – Responsable pôle communication

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical.

Madame Annick GOINEAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En ouvrant la séance, Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Procès-verbal :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

A. 1-2024. MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS - GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Président rappelle que le SMIEEOM Val de Cher a réalisé un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) pour les marches de la collecte et tri des déchets ménagers recyclables en 2018.

Il présente le mode de collecte des marchés en cours pour le SMIEEOM Val de Cher.

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte, réalisée en bac à roulettes, une fois par semaine (C1)
  - ⇨ Traitement : Incinération (Ouarville ou Arcante)

- Collecte des déchets recyclables, instaurée depuis 1981 pour le verre et depuis 2002 pour les emballages et le papier, en apport volontaire, dans des colonnes de tri
  - ⇨ TRANSFERT : centre de transfert de Choussy avant transport vers le centre de tri de Saran pour les emballages, vers les repreneurs pour le verre et le papier

Monsieur le Président rappelle également que la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) réalise les collectes comme suit :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte, réalisée en bac à roulettes, de une fois (C1) à trois collectes (C3) par semaine pour certains usagers
- ⇨ Traitement : enfouissement à l'ISDND de Villeherviers, qui fermera en 2027
- Collecte des déchets recyclables (emballage et papier en mélange = multimatériaux) en porte à porte tous les 15 jours (C0.5)
- ⇨ TRANSFERT : centre de transfert de Mur de Sologne avant transport vers le centre de tri de Saran

Sur le rapport de Monsieur le Président,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'arrivée à échéance des marchés en cours pour le SMIEEOM VAL DE CHER et La Communauté de Communes du Romorantinais Monestois, il est nécessaire de se prononcer pour définir si le futur marché de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sera réalisé avec la Communauté de Communes du Romorantinais Monestois, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Le Comité syndical, après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré,

- Nombre de votants : 27
- Nombre de pouvoirs : 6

  - ➢ Pour : 2
  - ➢ Contre : 21 et 5 pouvoirs
  - ➢ Abstention : 4 et 1 pouvoir

- **APPROUVE** de ne pas réaliser de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Romorantinais Monestois, pour la collecte des ordures ménagères et des déchets ménagers recyclables pour le prochain marché de collecte à venir

- **AUTORISE** Monsieur le Président à informer la Communauté de Communes du Romorantinais Monestois de cette décision

B. 2-2024. MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES DECHETS RECYCLABLES

Afin de permettre de définir les modalités de collecte lors de l'établissement du prochain marché de collecte, qui doit débuter début 2025, Monsieur le Président présente une synthèse sur les différentes

études qui ont été réalisées, par le cabinet d'études OPTAE, mais également par deux prestataires et d'un retour de l'éco-organisme en charge des emballages.

Après l'information apportée, la parole est laissée aux délégués.

Après que chacun ait pu s'exprimer, l'assemblée délibérante demande que le marché soit réalisé avec plusieurs options possibles, avec des éléments chiffrés pour leur permettre de prendre une telle décision.

Monsieur le Président propose donc de réaliser un marché à options, pour permettre de valider celles qui seraient les plus appropriées pour notre territoire :

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte et collecte des déchets recyclables en apport volontaire
- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et collecte des déchets recyclables en porte à porte
    - Définir les fréquences de collecte
- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte et collecte des déchets recyclables en apport volontaire (en gardant les colonnes de tri enterrées et dernièrement installées) et en porte à porte

Sur le rapport de Monsieur le Président,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le Comité syndical, après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré,

- Nombre de votants : 27
- Nombre de pouvoirs : 6

    - Pour : 25 et 6 pouvoirs
    - Contre . 2
    - Abstention : 0

- **APPROUVE** que le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables soit réalisé avec plusieurs options
- **INFORME** que les réponses aux marchés permettront ainsi de définir les futures modalités de collecte pour chaque flux, soit en porte à porte ou en apport volontaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 27.

Le secrétaire de séance,
GOINEAU Annick

Le Président,
MARTELLIERE Éric

SMIEEOM VAL DE CHER
22 Rue de Gâtines
41110 S[illegible]
smieeom.val2c[illegible]
314 100 837 [illegible]

Pouvoirs

24/01/2024 12:09 Messagerie pro

Comité syndical

mairie@chateauvieux41.fr <mairie@chateauvieux41.fr>

mercredi 24 janvier 2024 à 11:39 réception

À : SMIEEOM VAL DE CHER

vous avez transféré ce message

Bonjour,

Monsieur Saux ne pourra pas être présent au comité syndical de ce soir.
Il donne pouvoir à M. Joël Galerne de Couffy.

Cordialement

Guylène Poussard
Secrétaire de mairie
Tél : 02 54 75 21 06

SMIEEOM
Val de Cher

22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (2) LEPLARD. Michel.

Donne pouvoir à M. BERTHAULT Jean-Louis

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 24 janvier 2024 à 18h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à St Julien du Chetou

Le 22 janvier 2024.

Bon pour pouvoir.

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
(2) Nom, Prénom, Adresse
(3) Validité : 3 reports au maximum
(4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer

25/01/2024 09:25

CS du 24 janvier 3024

jeanmichel <jeanmichel.vrillon@orange.fr>

mercredi 24 janvier 2024 à 17:51 réception

À : smieeom val2c

Bonsoir
Ne pouvant être présent au comité syndical du 24 janvier 2024,je donne pouvoir à Daniel CHARLUTEAU pour me représenter.

Jean Michel VRILLON

Envoyé depuis l'application Mail Orange

RE: CS 24/01/2024 au SMIEEOM VAL DE CHER - 22 rue de Gâtines à SEIGY - CONVOCATION

philippeplassais41

mercredi 24 janvier 2024 à 17:38 réception

À : SMIEEOM VAL DE CHER

Bonjour j'ai envoyé un message à Éric Martelliére pour lui dire que ne serai pas présent ce soir si c'est possible je lui donne mon pouvoir. Bonne réception Philippe Plassais

Envoyé de mon mobile

SMIEEOM
Val de Cher

22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (2) Thierry COSSEAUTE

Donne pouvoir à Gérald GASCHET

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 24 janvier 2024 à 18h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à Seigy

Le 23 janvier 2024

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
(2) Nom, Prénom, Adresse
(3) Validité : 3 reports au maximum
(4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer

SMIEEOM
Val de Cher

22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) QUENTIN LEGOUY (2)

Donne pouvoir à GUILLAUME COLLIN

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 24 janvier 2024 à 18h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à OUCHAMPS

Le 24 / 01 / 2024

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
(2) Nom, Prénom, Adresse
(3) Validité : 3 reports au maximum
(4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer

Bon pour pouvoir

Pouvoirs non comptabilisés, délégués absents :

SMIEEOM
Val de Cher

22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (2) GAGNEUX Jean Claude Montrichard

Donne pouvoir à Mme Dumont Dayot Absent

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 24 janvier 2024 à 18h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à Montrichard

Le 20 Janvier 2024

Bon pour pouvoir

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
(2) Nom, Prénom, Adresse
(3) Validité : 3 reports au maximum
(4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer

SMIEEOM
Val de Cher

22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (2) Jean [illegible]

Donne pouvoir à [illegible] Absent

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 24 janvier 2024 à 18h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à [illegible]

Le 22 Janvier 2024

Bon pour pouvoir

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
(2) Nom, Prénom, Adresse
(3) Validité : 3 reports au maximum
(4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer